
Etat d'avancement
des Conventions
Pluriannuelles
entre l'Etat et la Région
hors CPER

Pays de la Loire



Bilan 2010



Conventions pluriannuelles entre l'Etat et la Région

Rappel

Lors de l'approbation du Contrat de projets Etat-Région le 16 mars 2007, les éléments de révision du mandat du Préfet ont été rappelés et notamment la clarification et le chiffrage des financements mobilisables hors contrat en vue de la conclusion de conventions complémentaires hors CPER.

Ainsi, en mars 2007, l'Etat s'est engagé (conformément au courrier du préfet de région au président du conseil régional du 16 février 2007), à mobiliser 70 M€ et la Région plus de 130 M€.

La mise en œuvre de ces financements a été le plus souvent arrêtée dans le cadre de conventions complémentaires au CPER élaborées et signées en 2007 et 2008 :

- **en 2007**, cinq conventions ont été signées :
 - la convention concernant la création de la plateforme de recherche « Aquasim » ;
 - la convention avec le CROUS, pour la réhabilitation des logements étudiants sur 7 ans ;
 - la convention 2007 pour le Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA) (1 an) ;
 - la convention cadre équipements structurants de l'AFPA (2007-2008) ;
 - la convention relative à la coopération décentralisée (2007-2009).

Deux de ces conventions ont fait l'objet d'avenants :

- la convention avec le CROUS, pour la réhabilitation des logements étudiants sur 7 ans : un avenant signé en 2008 portant sur le financement du Département de la Loire-Atlantique, et un avenant signé en 2010 pour actualiser l'échéancier de la participation Région ;
 - un avenant signé en 2008 à la convention 2007 pour le PMPOA prolongeant la convention, avec un financement complémentaire en 2007 et un financement en 2008.
- **en 2008**, quatre conventions ont été signées :
 - la convention relative au GEVES (Groupe d'Etudes pour la Valorisation des Espèces et des Semences) ;
 - la convention relative à l'implantation du LNPV (Laboratoire National de Protection des Végétaux) ;
 - la convention relative à la gestion durable du trait de côtes 2007-2009 (défense contre la mer) ;
 - la convention-cadre 2008-2010 relative à la promotion de l'égalité hommes-femmes, qui a fait l'objet d'un avenant la même année.
 - **en 2010**, deux conventions ont été signées :
 - la convention cadre ORAC 2009-2013 ;
 - une nouvelle convention relative à la coopération décentralisée portant sur 2010-2012.

Dans le domaine de la recherche, les projets retenus pour un financement complémentaire sont :

- le Groupe d'Etudes pour la Valorisation des Espèces et des Semences (GEVES) – *en cours* ;
- l'implantation du Laboratoire National de Protection des Végétaux (LNPV) – *opération terminée* ;
- le projet du Cyclotron – *opération terminée* ;
- le projet Aquasim (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, CSTB) – *opération terminée* ;
- le projet Infrasure (laboratoire central des ponts et chaussées, LCPC) ;
- la plateforme expérimentale de Bouin (IFREMER) ;
- les appels à projets Recherche Région.

Le projet Infrasure n'a pas fait l'objet de convention en 2010.

La plateforme expérimentale de Bouin a fait l'objet d'une convention approuvée en février 2010 (avenant en 2011). Les travaux de réhabilitation de la station IFREMER ont débuté début 2011.

Concernant les appels à projets Recherche, la Région organise chaque année un appel à projets "Recherche" pour accompagner et épauler les chercheurs, avec comme ambition de faire des Pays de la Loire une région de la connaissance. L'enjeu est de hisser la recherche ligérienne du 10^{ème} rang au peloton de tête national, et atteindre ainsi un niveau plus conforme au 5^{ème} rang économique des Pays de la Loire, tout en construisant de vrais domaines d'excellence à fort rayonnement national et international.

Depuis 2006, ces appels à projets portent sur trois volets "thématiques structurées et de spécialités scientifiques", "émergence collective" et "paris scientifiques"¹. Ils suscitent un nombre de réponses croissant, signe de l'appropriation de cet outil par les équipes de recherche des Pays de la Loire.

En 2010, 94 lettres d'intentions ont ainsi été proposées. Cinquante dossiers complets ont été soumis à une expertise externe, à la suite de laquelle le jury de sélection a retenu 17 projets pour un financement régional. Le choix de la Région est de concentrer son soutien sur les projets collectifs les plus structurants, afin d'accompagner des accélérations de développements scientifiques et des prises de leadership dans le paysage national de la science. A titre d'illustration, 90% de l'enveloppe régionale a été attribuée en 2010 sur des projets dits de "thématiques structurées et de spécialités scientifiques" ou d'"émergence collective". L'enveloppe s'est élevée à près de 11 M€ en 2010 (13 M€ en 2009).

L'Etat a apporté une contribution de plus de 36,8 M€ de FUI pour financer les projets de recherche portés par les pôles de compétitivité sur les années 2009 et 2010.

La Région, pour sa part, a soutenu les projets de Recherche et Développement, dont les projets issus du FUI, des appels à projets des pôles de compétitivité et des projets de recherche appliquée, à hauteur de 29 135 229,38 € au titre des années 2009 et 2010. Elle a également abondé le Fonds Régional pour l'Innovation à hauteur de 5,300 M€ sur cette même période.

¹ Le volet "Développement des thématiques structurées et des spécialités scientifiques" a pour objectif est de soutenir des programmes de recherche ambitieux, de rayonnement européen ou international, fédérant les acteurs régionaux, voire interrégionaux. Le volet "Emergence collective" parie sur la création de nouveaux réseaux de collaborations entre laboratoires de recherche ligériens, voire interrégionaux, afin de permettre de nouvelles démarches de fédération d'acteurs, soit dans une thématique commune, soit de façon interdisciplinaire. Le volet "Paris scientifiques régionaux" a pour vocation de soutenir des projets ciblés permettant à une équipe de quelques chercheurs, issus d'un ou plusieurs laboratoires, d'explorer des sujets scientifiques innovants en vue d'un repositionnement ou d'une diversification.

Dans le domaine du logement, l'objectif est de réhabiliter 1945 logements étudiants (CROUS et CNOUS). Une convention sur 7 ans a été signée en 2007 entre la Région et le CROUS, complétée par deux avenants : l'un signé en 2008 et l'autre signé en 2010. L'engagement de la Région pour 2010 s'élève à 4,250 M€, permettant le financement de 468 chambres. Au total, 1449 chambres ont été réhabilitées depuis 2007.

Dans le domaine économique, l'Etat et la Région financent, en complément du CPER, la dynamique de filières, en particulier les actions collectives et appels à projets, sur 7 ans.

La Région, pour les actions collectives hors CPER, a engagé 695 456,50 € en 2010, l'Etat quant à lui a engagé 773 730 €.

Dans le domaine de l'agriculture et de la pêche, l'Etat et la Région financent, en sus des projets inscrits au CPER :

- l'achèvement du PMPOA, inscrit au CPER 2000-2006 (convention sur 1 an) ;
- les serres agricoles (Etat seul).

A ce titre, la Région a signé, le 15 janvier 2008, un avenant à la convention 2007 du Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole, PMPOA, prolongeant la convention et précisant les crédits complémentaires au titre de l'année 2007 et 2008. L'année 2009 a vu les derniers ajustements de mise en œuvre du programme sans engagement financier. En 2010, seuls des ajustements de décision et de paiement ont eu lieu.

Dans le domaine de la formation professionnelle, l'Etat et la Région financent des équipements structurants de l'AFPA (convention biennale), en complément de l'action inscrite au CPER. La convention cadre a été signée le 4 octobre 2007.

Conformément à son schéma régional de l'éducation et de la formation et en accompagnement du développement économique des Pays de la Loire, la Région a souhaité que les investissements de modernisation de l'appareil de formation de l'AFPA soient principalement dévolus à des opérations portant sur les formations du secteur Bâtiment et Travaux Publics. Pour l'année 2007, la mise en œuvre d'opérations concernait les centres AFPA d'Angers, Doué la Fontaine, Laval, Le Mans et Saint Nazaire. Au titre de l'année 2008, la Région a engagé un montant complémentaire de 400 000 € au bénéfice des centres AFPA de Cholet, Le Mans, Saint Nazaire et de la Roche sur Yon.

En 2009, les investissements de modernisation de l'appareil de formation de l'AFPA, programmés au titre de la convention biennale étant achevés, la subvention de 800 000 € a été soldée.

Dans le domaine de l'environnement, la défense contre la mer qui avait fait l'objet d'une contractualisation au titre du CER 2000-2006 n'a pas été maintenue dans le CPER 2007-2013. L'Etat, la Région et les Départements de Loire-Atlantique et de la Vendée, sont convenus de conventionner une action conjointe sur trois ans hors CPER.

La convention 2007-2009, relative à la gestion durable du trait de côte, a été signée le 23 avril 2008 entre l'Etat, la Région, les Départements de Loire-Atlantique et de Vendée.

En tout début d'année 2010, la Région a financé 1 dossier pour un montant de subvention de 7 500 € (cette décision de la Commission permanente du 08 février 2010 ayant été également l'occasion de

procéder à une augmentation de la participation régionale de 9 929 € sur une subvention accordée en 2008).

L'Etat a apporté une aide de 1,385 M€ en 2010 sur les crédits correspondants à cette convention. Il est à signaler une mobilisation de crédits Etat non contractualisés à hauteur de 11,466 M€ (BOP 181 / BOP 122 / BOP 128).

La Région a apporté une aide non contractualisée de 5,66 M€ dans le cadre du plan tempête, consécutif à la tempête Xynthia.

Dans le domaine des transports : le financement des passages à niveau préoccupants et notamment le protocole du 29 mars 2001 prévoyait 35 MF (soit 5,34 M€) en part Etat directement affectée à RFF et 69 MF (soit 10,52 M€) de part Région. Deux opérations restent à réaliser dans ce cadre : une convention a été signée début 2011 pour financer les travaux de suppression d'un PN à Pontchâteau en Loire-Atlantique et les études se poursuivent sur les 5 PN de Neau/Brée en Mayenne.

En 2010, la participation conjointe de RFF et de l'Etat est passée de 30 % à 50 % du montant des projets, sans plafonnement des dépenses éligibles.

De nouvelles opérations seront engagées dans les années à venir pour poursuivre cette politique en tenant compte de la liste 2009 des passages à niveau préoccupants. D'ores et déjà les études sont lancées sur la suppression du passage à niveau préoccupant de Rouessé Vassé.

L'Etat a mobilisé principalement son intervention pour les travaux sur le passage à niveau n°290 du Cellier (Loire-Atlantique) et pour le n°346 de St Etienne de Montluc (Loire-Atlantique).

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, la Région, dans le cadre des contrats territoriaux uniques (CTU), et l'Etat dans le cadre du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC), financent les opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce (ORAC). La convention-cadre correspondante pour la période 2009- 2013 a été signée le 15 mars 2010 mais n'a pas empêché pour autant l'engagement des crédits correspondants.

La Région a programmé 5 ORAC en 2009 (Château-Gontier, Retz Atlantique, Vallées d'Anjou, Bocage Vendéen, Loire en Layon) dans le cadre de 5 CTU. Ces programmations représentent un montant total de 1 836 312 €. En outre, en 2010, trois nouvelles ORAC ont été programmées pour un montant de 1,150 M€ : il s'agit du Pays saumurois, du Pays des Mauges et du Pays de Haute Mayenne.

L'Etat a apporté en 2009 une contribution de 12 735 € pour l'ORAC du Pays des Mauges. En 2010, l'Etat est intervenu au bénéfice des opérations ORAC suivantes :

- Pays de Retz Atlantique (44) 1^{ère} tranche (Etat : 247 990 €),
- Pays de Loire en Layon (49) 1^{ère} tranche (Etat : 287 025 €),
- Pays Saumurois (49) 1^{ère} tranche (Etat : 226 810 €),
- Pays du Bocage Vendéen (85) : étude préalable (Etat : 15 000 €).

Dans le domaine de la coopération décentralisée, suite à l'appel à projets national lancé par l'Etat en 2009 sur les projets de coopération décentralisée des collectivités locales, et forte du succès de la convention cadre 2007-2009, la Région des Pays de la Loire a décidé de renouveler son partenariat avec l'Etat pour la coordination des actions de coopération décentralisée des collectivités locales sur le territoire ligérien sur la période 2010-2012. La Région des Pays de la Loire demeure la seule Région française à avoir choisi cette démarche et à avoir contractualisé avec l'Etat au nom de l'ensemble des

collectivités du territoire. Cette initiative a été fortement appréciée par le Ministère des Affaires Etrangères (MAE) qui a encouragé la Région à réitérer l'expérience.

Cette nouvelle convention triennale prévoit un montant de 2,37 M€ sur 3 ans à parité entre l'Etat et la Région pour l'appui aux projets de coopération décentralisée des collectivités locales ligériennes mais également pour le soutien au fonds pour l'intégration des jeunes dans l'action internationale des collectivités locales.

Les dossiers sont examinés deux fois par an par la Commission Régionale de la Coopération Décentralisée (CRCD), coprésidée par l'Etat et la Région, qui réunit les collectivités locales ligériennes concernées par les dossiers. En 2009, 18 dossiers ont été soutenus dans le cadre de cette convention. En 2010, 17 dossiers portés par des collectivités locales ligériennes ont reçu un financement dans le cadre de l'axe 1 du contrat « Fonds régional de projets de coopération décentralisée » pour un montant global de 346 500 € à parité entre l'Etat et la Région.

Dans le domaine de l'égalité hommes-femmes (convention triennale 2008-2010) sont contractualisés :

- des actions de formation de relais pour l'élargissement des choix professionnels des femmes en formation continue et dans l'apprentissage, portées par l'UR-CIDFF ;
- le prix de la vocation scientifique et technique des jeunes filles et le soutien aux actions en faveur de l'égalité hommes/femmes dans les projets de CFA, dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Moyens pour le développement de l'apprentissage ;
- la création d'un réseau de permanences décentralisées et mobiles de professionnels pour une information et un suivi des jeunes filles et des femmes en matière de santé sexuelle, porté par le Mouvement du Planning Familial.
- le renforcement de l'accès aux droits pour les femmes par le développement des permanences juridiques et d'actions d'information assurées par les CIDFF
- le soutien à l'association « Archives du Féminisme » pour la promotion de recherches sur l'histoire des femmes et qui intègrent la dimension du genre.

Le 28 février 2008, l'Etat et la Région ont signé une convention relative à la promotion de l'égalité hommes-femmes pour la période 2008-2010, modifiée par voie d'avenant le 6 juin 2008. Pour la Région, cette convention est déclinée chaque année en convention financière.

En 2010, dans le cadre du volet 1 de la convention, la Région a aidé à hauteur de 99 012 € l'Union régionale des Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (UR-CIDFF) ainsi que les 6 Centres départementaux pour l'information des droits des femmes et des familles (CIDFF) afin de développer, voire créer de nouvelles permanences juridiques décentralisées sur le territoire régional.

Dans le cadre du volet 2 des actions de formation prévues par la convention entre la Région et l'UR-CIDFF, une subvention d'un montant de 60 000 € a été attribuée afin de poursuivre les actions engagées.

Au total, la Région a versé 159 012 € pour le développement du réseau des CIDFF, en 2010.

L'Etat a apporté un soutien de 222 240,50 € aux centres d'information sur les droits des femmes et des familles en vue :

- de renforcer l'accès aux droits pour les femmes par le développement des actions d'information et des permanences juridiques par les CIDFF,

- de développer les actions de formation de relais pour l'élargissement des choix professionnels pour les femmes en formation continue et dans l'apprentissage,
- de développer des actions de sensibilisation à l'égalité entre les hommes et les femmes via les BAIE des CIDFF.

Par ailleurs, la Région a soutenu la création de permanences et de consultations décentralisées l'égalité d'accès à la santé sexuelle, en lien avec le Mouvement français pour le Planning familial, à hauteur de 31 550 €. Cette action bénéficie également d'un soutien de 2 000 € de la part de l'Etat.

En ce qui concerne les actions en faveur de l'égalité hommes-femmes dans les projets de CFA, un montant de 5 978 € a été engagé en 2010, pour des actions éducatives et culturelles relatives à la citoyenneté, la mixité et l'égalité des chances.

Le prix de la vocation scientifique et technique des jeunes filles, attribué à 77 jeunes filles, a été remis conjointement par l'Etat (36 prix), par la Région (36 prix – 1 000 € par prix) et par la Conférence régionale des grandes écoles des Pays de la Loire. Cela représente pour l'Etat un soutien de 36 000 € en 2009 et de même en 2010.

Enfin, un montant de 8 000 € a été engagé par l'Etat et par la Région (16 000 € au total) en faveur de l'association « Archives du féminisme ».

BILAN DES CONVENTIONS COMPLEMENTAIRES AU 31 DECEMBRE 2010

THEMATIQUES En €	Etat	Région	Date signature convention	Engagements Etat					Engagements Région					
				2007	2008	2009	2010	cumulé Etat	2007	2008	2009	2010	cumulé Région	
RECHERCHE	20 240 000	82 986 000												
GEVES	7 370 000	3 583 000	29-avr-08	3 600 000	6 300 943	1 705 929		11 606 872		3 583 000				3 583 000
LNPV	3 600 000	1 600 000	12-févr-08					3 600 000	1 600 000					1 600 000
Cyclotron	5 400 000	8 138 000	25-nov-05	5 400 000				5 400 000	8 138 000					8 138 000
Projet Aquasim (CSTB)	2 000 000	1 250 000	07-nov-07		147 700			1 852 300	850 000					850 000
Infrasure (LCPC)	1 120 000	675 000	pas de convention					0						0
Plateforme expérimentale Bouin (IFREMER)	750 000	1 240 000	février 2010 (avenant en 2011)					0						0
Appel à projets recherche Région : simulation sur 7 ans	financements ANR + FCE	66 500 000		10 300 000	40 570 700	36 807 249		87 677 949	6 900 000	3 750 000	58 435 229			69 085 229
LOGEMENTS ETUDIANTS (CROUS et CNOUS) : réhabilitation (convention sur 7 ans)	21 000 000	17 000 000	19-mars-07		2 686 505	1 546 145	1 216 759	5 449 409	3 000 000	2 500 000	2 250 000	4 250 000		12 000 000
Avenant 1			23-janv-08											
Avenant 2			23-févr-10											
DYNAMIQUE DE FILIERES actions collectives, appels à projets (simulation sur 7 ans)	6 000 000	6 000 000		1 565 490	1 245 730	905 900	773 730	4 490 850	1 519 690	2 299 641	1 425 001	695 456		5 939 788
AGRICULTURE ET PECHE 2007-2008	16 800 000	10 700 000												
PMPOA (report ancien CPER): convention 2007 sur 1 an	14 800 000	10 700 000	23-avr-07	14 183 600				14 183 600	9 035 246	1 591 584				10 626 830
avenant 2008			15-janv-08											
Serres agricoles	2 000 000							0						
EQUIPEMENTS STRUCTURANTS DE L'AFPA (2007-2008)	4 122 000	800 000	04-oct-07	2 227 000				2 227 000	400 000	400 000				800 000
GESTION DU TRAIT DE COTE Défense contre la mer : 2007-2009	4 500 000	750 000	23-avr-08	1 405 000	1 123 290	2 154 995	1 384 668	6 067 953	0	1 006 239	1 167 817	7 500		2 181 556
TRANSPORTS	5 340 000	10 520 000	protocole : 29 mars 2001 programmation au fil de l'eau. Le financement Etat est centralisé au plan national et intégré dans la part RFF		825 697		1 256 976	2 082 673	25 000	1 681 216			2 743 587	4 449 803
<i>Suppression des passages à niveau préoccupants</i>														
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	3 000 000	3 000 000	15-mars-10		303 982	12 735	776 825	1 093 542	0	0	Programmé 1 836 312 € Aucun engagement	Programmé 1 150 000 € Aucun engagement		0
ORAC (2009-2013)														
COOPERATION DECENTRALISEE	2 500 000	2 500 000						1 144 816						
2007-2009	1 315 000	1 315 000	19-oct-07	283 225	268 616	419 725		971 566	255 000	255 000	412 022	173 250		1 095 272
2010-2012	1 185 000	1 185 000	10-sept-10				173 250	173 250						
EGALITE HOMMES-FEMMES 2008-2010	806 500	798 372	28-févr-08		268 500	273 240	266 241	807 981	0	223 717	202 787	240 540		667 044
avenant			06-juin-08											

* exécution limitée aux crédits AFITF mobilisés (autres BOP 4 466 395 sur le BOP 181 + BOP 122/128 préfectures, de l'ordre de 7 millions promis)

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
Secrétariat général pour les affaires régionales
8, rue de Chateaubriand - Téléphone 02 40 08 64 84 - Télécopie 02 40 47 66 66
adresse postale : 6, quai Ceineray BP 33515 - 44035 Nantes cedex 1
<http://www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr>

RÉGION PAYS DE LA LOIRE
44966 Nantes cedex 9
Téléphone 02 28 20 50 00 - Télécopie 02 28 20 50 05
<http://www.paysdelaloire.fr>